

Crise financière et recherche

Avec la levée du blocage des crédits décidée en novembre 2008, le Conseil fédéral a épargné les budgets de la recherche et de la formation d'exercices d'économies douloureux. C'est heureux. Maintenant, sous la contrainte d'une détérioration économique, le gouvernement annonce un programme conjoncturel qui touche, entre autres secteurs, la recherche appliquée et fondamentale, les énergies renouvelables (photovoltaïque en particulier) et l'assainissement de bâtiments des EPF. Comme la Confédération ne maîtrise qu'un tiers des dépenses publiques du pays, il serait souhaitable que cantons et communes suivent cet exemple.

L'avenir? Il faudra attendre juin 2009 pour adapter les perspectives budgétaires aux incertitudes conjoncturelles. Ce sera alors le moment de se rappeler que le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) constitue l'un des moteurs des industries et de l'emploi.

En cas de conjoncture défaillante dans les années à venir, il faut éviter à tout prix le fameux «stop and go», c'est-à-dire maintenir la stabilité de l'engagement décidé en 2007 par le Parlement. C'est cet élément qui est décisif pour les hautes écoles, le FNS, la CTI et les académies; ils ne sauraient être les pompiers de la conjoncture, mais ils sont les piliers d'un développement éducatif, social et économique durable pour notre pays.

*Kathy Riklin, conseillère nationale
Bureau du Team politique FUTURE*

Loi sur la recherche

Un premier pas vers un meilleur appui à l'innovation

En 2009, les Chambres fédérales se prononceront sur une révision partielle de la Loi sur la recherche. La procédure de consultation avait fait apparaître des avis critiques, allant du «oui, mais» des instances de la formation, la recherche et l'innovation (FRI) à des prises de position contrastées des cantons et des partis. Le texte proposé maintenant octroie davantage d'autonomie à l'Agence pour la promotion de l'innovation, la CTI. Mais une révision totale de la Loi sur la recherche devra être présentée au Parlement en 2010 (voir encadré).

Les instances du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) réservent un bon accueil à la révision partielle de la Loi sur la recherche. Le projet du Conseil fédéral vise à offrir un nouveau statut à l'Agence pour la promotion de l'innovation, la CTI. Celle-ci deviendra une commission décisionnelle indépendante de l'administration; la CTI, dans les limites de ses compétences, pourra prendre des mesures d'encouragement international de la recherche et de l'innovation, encourager l'information sur les programmes nationaux et internationaux, coordonner ses mesures d'encouragement avec la FNS et les unités administratives de la Confédération.

Coordonner les compétences

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) s'est prononcée, dans sa séance du 12 février 2009, pour une répartition des tâches entre l'administration et la CTI plus claire que dans le projet du Conseil fédéral. Cette répartition avait d'ailleurs été déjà largement critiquée durant la procédure de consultation par les acteurs du domaine FRI – notamment les conférences des recteurs des universités et des hautes écoles spécialisées – comme par les partis politiques. Pour les hautes écoles suisses, c'est une

Révision totale en perspective pour 2010

Le Parlement se prononcera en 2009 sur la révision partielle de la Loi sur la recherche, qui touche en particulier le statut de la CTI. Mais déjà se prépare une révision totale de la Loi sur la recherche. La responsabilité de cette refonte appartiendra au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Pour les acteurs du domaine FRI, cette révision totale, plus encore que les nouveaux statuts de la CTI, permettra d'améliorer la capacité d'innovation de la Suisse. Elle sera une véritable occasion d'offrir les meilleures conditions-cadres aux chercheurs tout au long de leur cheminement de la science au marché. Car la CTI ne couvre de loin pas toutes les activités d'innovation entre les hautes écoles et les industries.

question d'efficacité: elles doivent avoir un seul interlocuteur opérationnel pour l'encouragement de l'innovation, en Suisse ou vers l'étranger.

Garanties financières

La révision partielle doit aussi accorder à la CTI des garanties financières plus explicites que celles prévues par le Conseil fédéral. Aux yeux des hautes écoles notamment, l'agence doit disposer de crédits d'engagement et de crédits de paiement propres, afin de garantir son efficacité et son autonomie.

L'encouragement de la recherche et de l'innovation – environ 100 millions de francs par an – est un moteur de croissance et de création d'emplois. L'innovation n'est toutefois pas un processus de production comme un autre, mais un cheminement. A l'origine, il faut un projet de recherche fondamentale. Ensuite, le projet peut trouver un prolongement dans la recherche appliquée. Enfin, une commercialisation peut être envisagée.

Mais le temps et les moyens à consacrer à ces trois phases ne sont jamais les mêmes d'un projet à un autre. Certains travaux avortent au court de la phase de recherche fondamentale. Certains résultats restent des années durant dans des tiroirs avant de trouver une application dans un autre domaine. En fin de compte, rares sont les projets qui progressent de la science au marché avec la régularité d'un métronome.

Partenaire du FNS à part entière

En Suisse, l'encouragement public de la recherche et la promotion de l'innovation sont calqués sur ce cheminement discontinu. Au FNS la recherche fondamentale, à la CTI le transfert de la science au marché. Malgré le fait que le statut de la CTI ne correspond pas exactement à la fondation du FNS, ce dernier considère déjà maintenant la CTI comme un partenaire à part entière. La collaboration entre les deux organes sera encore améliorée avec la révision partielle de la loi. Aux parlementaires d'apprécier ces évolutions.

Impressum

Réseau FUTURE
Bim Zytglogge 1
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2008

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

news

Suisse - UE

Une belle majorité pour les bilatérales

Les relations académiques entre la Suisse et son partenaire principal, l'Union européenne (UE), pourront continuer à se développer sereinement. Le 8 février 2009, le peuple suisse a accepté la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Le camp du oui aux bilatérales a rassemblé près de 60% des votants. Un mois avant la votation, les acteurs du domaine FRI avaient appelé le peuple à voter oui, dans une prise de position coordonnée par le Réseau FUTURE (voir www.reseau-future.ch → Docuthèque → Documents destinés aux médias). Le oui étant acquis, la Suisse peut se réjouir. Ses chercheurs continueront à participer pleinement aux programmes-cadres de recherche de l'UE.

Conseil fédéral

Plus de souplesse pour les étrangers avec un diplôme suisse

Le Conseil fédéral a assoupli le 15 décembre 2008 l'ordonnance qui règle l'admission sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers disposant d'un diplôme universitaire suisse. L'accès de ces personnes au marché du travail sera facilité si l'intérêt scientifique ou économique est prouvé. Auparavant, seul l'intérêt pour la recherche était considéré comme une condition. A côté de cette révision, la Commission des institutions politiques du Conseil national étudie une révision de la Loi sur les étrangers, plus ambitieuse encore. Elle se base sur une initiative parlementaire du conseiller national Jacques Neiryck, qui demande

que «l'on ne se prive pas des talents dont la Suisse a besoin».

FNS

Le pôle de recherche SESAM interrompu

Le 19 janvier 2009, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a interrompu le Pôle de recherche national (PRN) SESAM. Cette décision a été prise en raison du fait que trop peu de femmes enceintes ont été recrutées pour mener à bien l'étude.

Le Fonds national suisse (FNS) regrette l'échec de SESAM. Ce PRN visait à identifier les paramètres permettant le développement psychique sain de l'être humain. Il devait suivre 3000 enfants, de la 20^{ème} semaine de grossesse de leur mère jusqu'à leurs 20 ans, sous l'angle psychologique, social et biogénétique. Parmi les causes de cet échec, le FNS relève que les chances de recruter assez de sujets ont été surévaluées. Il rappelle en outre qu'une vive polémique a éclaté autour du projet. Pour le FNS enfin, les bases juridiques floues sur la recherche sur l'être humain ont fait perdre du temps à SESAM.

EPFL

Projet de campus offshore aux émirats

L'EPFL a signé un partenariat pour la création d'un campus offshore dans l'émirat de Ras Al Khaimah, l'une des 7 provinces des Emirats arabes unis. Ras Al Khaimah financera l'ensemble de ces importants investissements, dont le montant n'a pas été dévoilé. L'enseignement et la recherche porteront, notamment, sur l'énergie et sur l'environnement. L'Université d'Harvard a un projet de campus offshore à Dubaï. Le Massachusetts Institute of Technology et la Sorbonne à Abu Dhabi.



Conseil fédéral: le domaine FRI important pour l'économie

En décembre 2008, le Conseil fédéral a approuvé ses objectifs pour l'année 2009. Selon ses derniers, la place économique suisse doit être renforcée par l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI).

Peter Suter nouveau président des Académies suisses des sciences

Peter Suter a repris la fonction de président des Académies suisses des sciences au 1^{er} janvier 2009. Il est aussi président de l'Académie suisse des sciences médicales (SAMW). L'Argovien succède à René Dändliker, qui a mis un terme à son mandat après deux ans.

L'EPFL construit le plus grand parc photovoltaïque de Suisse

L'EPFL et Romande Energie ont signé le 15 janvier 2009 un partenariat pour la construction, sur le campus de l'EPFL, du plus grand parc photovoltaïque de Suisse. Sa surface sera de 20'000 m². Intégrant des fonctions de recherche et développement, il sera mis en production dès 2009 et fournira plus de 2 millions de kWh par an. Romande Energie financera le projet, devisé à 20 millions de francs.

La Suisse championne européenne de l'innovation

La Suisse se situe en tête des pays européens au niveau de sa capacité d'innovation. Ses performances sont particulièrement bonnes dans les domaines de la recherche, de l'innovation technologique et de la propriété intellectuelle. C'est ce que révèle le classement du Tableau de bord européen de l'innovation (TBIE) 2008.

www.bfs.admin.ch → science et technologie

Siemens donne 5 millions pour la construction durable

Siemens Suisse SA finance à l'EPFZ une nouvelle chaire dans le domaine de la construction durable. Grâce à la chaire

«Sustainable Building Technologies» l'EPFZ peut développer la recherche et la formation dans le domaine du développement durable et de l'énergie.

Hausse des subventions de base accordées aux universités

Entre 2004 et 2007, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) a versé aux universités cantonales 1,94 milliard de francs de subventions de base. Ce montant est en hausse de 278 millions par rapport à la période précédente, relève le SER. Il estime que ces chiffres prouvent que la Confédération a tenu l'engagement pris dans le message formation, recherche et technologie 2004-2007, de renforcer le soutien aux universités.

www.sbf.admin.ch → Documentation → News SER

Hausse des moyens pour la recherche et l'innovation contre la crise

La recherche appliquée fait partie du 2^{ème} paquet de mesures pour soutenir l'économie face à la crise, dévoilé le 11 février 2009 par le Conseil fédéral. Cette phase implique un accroissement des dépenses inscrites au budget 2009 de 700 millions de francs. Une partie de cette enveloppe sera destinée à l'Agence pour la promotion de l'innovation, au Fonds national suisse, aux écoles polytechniques fédérales et à la recherche agronomique. Le Parlement doit se prononcer sur ces mesures.

www.evd.admin.ch → Thèmes

Partie A de la réforme de la TVA adoptée en commission

Le 10 février 2009, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national CER-N a approuvé la partie A du projet de simplification de la TVA. Elle a modifié le texte du Conseil fédéral sur plusieurs points. Notamment, la CER-N a estimé dans sa séance du 4 novembre 2008 que les collaborations entre hautes écoles sont à exclure du champ de la TVA. La CER-N n'entrera pas en matière sur la partie B de la simplification de la TVA (taux unique) avant que la partie A ne

soit définitivement adoptée par les deux chambres.

Discussions en vue d'un accord bilatéral Suisse-UE sur l'éducation

Des discussions sont en cours pour permettre à la Suisse de participer pleinement aux programmes européens d'éducation et de jeunesse. A ce jour, Berne participe de manière indirecte à ces projets. Une délégation conduite par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) a mené des discussions techniques avec la Commission européenne, dans la perspective d'un accord bilatéral.

Pas de raison de prolonger le moratoire sur la culture d'OGM

Pour les Académies suisses des sciences, il n'existe pas de nécessité scientifiquement fondée pour prolonger le moratoire sur la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Les académies demandent au Conseil fédéral de renoncer à sa volonté de prolonger de trois ans le moratoire, qui arrive à terme en 2010. Le gouvernement a mis ce projet en consultation en décembre 2008.

www.academies-suisse.ch

Consensus en vue à propos de la recherche sur l'être humain

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) propose au plénum d'inscrire des principes concrets dans l'article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain. Elle propose de limiter ces principes à la recherche sur des personnes en biologie et en médecine. Ce faisant, la commission se rapproche de la position du Conseil des Etats, exprimée en décembre 2008. Un consensus entre les deux chambres est donc en vue.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la recherche, la formation et l'innovation.